

Ville de BRUXELLES
Monsieur Jean-Baptiste De CREE
Echevin
Département Démographie
Boulevard Anspach, 6 (3^e étage)

B – 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : 07020/145/05/gd
N/Réf : AVL/KD/BXL-2.292/s.375
Annexe : 1 dossier

Monsieur l'Echevin,

Objet : BRUXELLES. Cimetière de Laeken - Tombe de la famille Khnopff. Ajout d'une inscription.

En réponse à votre lettre du 17 août 2005, en référence, reçue le 26 août, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 7 septembre 2005, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a formulé les remarques suivantes.

La CRMS félicite la Commune pour la qualité des informations complémentaires fournies suite à ses recommandations du 4 mai dernier.

Toutefois, concernant l'emplacement de la plaquette elle-même, la CRMS rappelle que la famille Khnopff a choisi explicitement de ne pas mentionner le nom du peintre. Dès lors, afin de ne pas aller à l'encontre de cette volonté, la CRMS propose de disposer la plaquette sur un petit panneau totalementindépendant de la tombe proprement dite, le long de l'allée. Ce dispositif permettrait une dédicace commentée, bilingue (français/néerlandais) et apparaîtrait dès lors comme un élément de signalisation du cimetière (avec le sigle de la Ville de Bruxelles ?) dont le modèle pourrait être repris pour signaler d'autres tombes de personnalités publiques.

A toutes fins utiles, la Commission signale que le bronze ou le marbre sont des matériaux plus adéquats que le cuivre pour la réalisation d'une épitaphe placée à l'air libre (oxydation).

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire
C.c. : A.A.T.L. – D.M.S.

J. DEGRYSE
Président